

La bonne gouvernance culturelle sur les rails

Le décret sur la bonne gouvernance culturelle a été approuvé jeudi en séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Porté par la ministre de la Culture Alda Gréoli (cdH), ce décret va mettre en place un Conseil supérieur de la culture (reprenant les fédérations officielles reconnues des différents secteurs). Il opérera un rôle de conseil dans l'adoption des choix politiques. En outre, le décret prévoit la création de sept chambres de concertation et des commissions d'avis pour chaque secteur. Nouveauté également: désormais, il sera possible d'enter un recours contre les décisions politiques avec la création d'une chambre à cet effet. La ministre répond de la sorte à la polémique suscitée par l'attribution des contrats-programmes.

Le décret vise une plus grande transparence dans le milieu de la culture, via une plus grande diffusion des avis. Il prévoit aussi une dépolitisation des opérateurs culturels.

Durant le vote en séance plénière, l'opposition s'est abstenue. Ecolo et le MR soulignent les avancées mais mettent en avant la complexification des structures. Un avis partagé par certains membres des milieux artistiques qui doutent de la faisabilité d'un tel programme qui nécessite la coordination de nombreux acteurs. **T.G.**